

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.
PERMIS UNIQUE - ETABLISSEMENT DE CLASSE 2

Concerne : la demande de la SRL BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP), rue Bosimont 5 à 5340 GESVES.

En vue : d'obtenir le permis unique de classe 2 pour l'implantation et l'exploitation d'unités d'hygiénisation de biomatières et de digestats d'une capacité de 50 m³/batch, de deux unités de biométhanisation d'une capacité de 80 m³/jour associés à trois unités de cogénération d'une puissance installée totale cumulée de 1.350 kW_{él}, d'une unité d'évaporation-concentration de digestats hygiénisés, d'une unité de production de produits organiques et minéraux certifiés, d'un bâtiment de stockage de produits fins, d'une unité de traitement d'air au charbon actif, d'une torchère (300 Nm³/h), le traitement des eaux usées ainsi que la modification du relief du sol (sans apport de terres).

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme.

Les listes des installations et des dépôts sont disponibles dans le formulaire de demande.

La demande comporte un volet « Modification de voirie ».

Situation : rue Odon Godart à 6240 Farciennes.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de Aiseau-Presles à partir du 21 octobre 2019

* **Date d'affichage de la demande :** 14 octobre 2019

* **Date d'ouverture de l'enquête :** 21 octobre 2019

* **Lieu, date et heure de clôture de l'enquête :** à l'Administration Communale d'Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique – rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies, le **19 novembre 2019 à 11h00.**

* **Les observations écrites peuvent être adressées à :** l'Administration Communale de Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique – rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies.

Le bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service*, et le mercredi jusqu'à 20 heures.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service Travaux/Environnement au 071/260.612.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale de Aiseau-Presles dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur.
- du Conseiller en Environnement : Frédéric DEYONGHE – tél : 071/260.666 ou du Conseiller en Aménagement du Territoire : Pascal GOLINVEAU – 071/260.668.
- du Collège Communal.
- Des Fonctionnaires technique et délégué: Service Public de Wallonie – DGO3 – DPA et DGO4 - rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi – tél : 071/65.47.60.

Les Fonctionnaires technique et délégué sont conjointement compétents pour connaître de la présente demande de permis en vertu de l'article 81 §2, dernier alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, la demande étant relative à des actes et travaux visés à l'article D.IV.22 5° du CoDT.

Fait à Aiseau-Presles, le 14.10.2019

* *Lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00*
Sur rendez-vous en téléphonant au 071/260.612 :
Mardi et jeudi de 13h30 à 16h30
Mercredi jusque 20h00